

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 28 DÉCEMBRE 2023

Présent(s) : Diane ROULAND, Sébastien RAGOT, Christian GARNIER, Sophie DEROUET, Patricia DOUILLET, Emmanuelle MORICE.

Absent(s) excusé(s): Frédéric BARRÉ (pouvoir à Diane ROULAND), Alexandra FONTAINE (pouvoir à Sébastien RAGOT), Frédérique MATIGNON (pouvoir à Sophie DEROUET), Frédéric ATTHAR (pouvoir à Christian GARNIER)

Secrétaire de séance : Emmanuelle MORICE

Ordre du jour :

Validation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023

Finances :

Décision modificative n°2

Informations du Maire :

Villages d'avenir

Affaires diverses

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023 est validé à l'unanimité des membres présents, sans remarque.

INFORMATIONS DU MAIRE

Le programme « Villages d'Avenir » vise à aider des communes rurales, porteuses d'une dynamique globale, à réaliser leurs projets de développement à travers un accompagnement en ingénierie.

Il vise en particulier à :

- accompagner les communes dans la conception et la réalisation de leurs projets, en lien avec le projet de la commune et de l'intercommunalité auquel elle appartient ;
- diffuser la connaissance et favoriser la mobilisation des dispositifs et outils déjà mis en œuvre par l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les acteurs privés présents du territoire ;
- mieux assurer la prise en compte, dans la mise en œuvre de ces projets, des objectifs poursuivis par l'État et les collectivités en matière de cohésion des territoires et de transition écologique.

Une fois entrées dans le programme, les communes bénéficiaires doivent arrêter une feuille de route pour la durée de leur accompagnement. Elle doit permettre d'identifier les projets prioritaires que la ou les collectivités souhaitent conduire pour leur développement à cinq ans. Ces projets peuvent relever de l'ensemble des champs du développement local : habitat, mobilités, services au public, transitions écologique et énergétique, gestion de l'eau, attractivité économique, patrimoine, numérique...

Afin de définir cette feuille de route, un accompagnement initial sera proposé aux communes bénéficiaires. Elle se matérialise par la rédaction de « fiches projets », en nombre limité, correspondant aux projets prioritaires identifiés à l'occasion du diagnostic initial. Ces fiches doivent permettre de spécifier les besoins exprimés par les collectivités et d'identifier les étapes et conditions à remplir pour aboutir à la réalisation des projets (financement, ingénierie, passation d'un marché...).

Chaque commune ou groupe de communes bénéficiaires aura un chargé de projet désigné dont l'accompagnement débutera à l'issue du diagnostic initial. Il aidera les bénéficiaires à :

- mobiliser l'ingénierie nécessaire à la définition du projet et à la formulation d'un avant-projet sommaire ;
- identifier les moyens de financement publics ou privés susceptibles de venir soutenir le projet ;
- préparer la rédaction du cahier des charges et la passation des marchés publics qui serviront de vecteur à l'opération ;
- en lien avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage, suivre la réalisation du projet dans la phase de travaux.

L'accompagnement des bénéficiaires a vocation à durer, en fonction des besoins identifiés, entre 12 et 24 mois.

2023-72 – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE 2023-02

Vu la délibération du Budget Primitif de la Commune, n°2023-20 du 24 mars 2023 ;

Considérant le déséquilibre des chapitres globalisés d'ordre au stade de la prévision,

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter une décision modificative,

BUDGET PRINCIPAL		
DÉCISION MODIFICATIVE N°2023-02		
INVESTISSEMENT		
Objet	Dépenses	Recettes
016 Emprunts et Dettes		500
2183 Matériel informatique	-500	
21538 Autres Réseaux	-2000	
23231 Immobilisations Corporelles		2000
Total de la DM	0	0
BP 2023	354614,12	354614,12
Cumul des DM antérieures	0	0
Total BP	354614,12	354614,12

Après un tour de table, la décision modificative n°2023-02 est votée, au chapitre, à l'unanimité des membres présents.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

AFFAIRES DIVERSES

***EKOSENTIA :**

Restitution du travail par la fédération départementale des chasseurs le vendredi 19 janvier 2024 à 15H30. Les conseillers sont invités à participer. Puis passage au conseil municipal le 29/01/2024.

***COURS D'EAU – diagnostic SYBAMA sur l'Aisne et l'Anglaisne :**

Christian GARNIER a assisté à la réunion de restitution : 23 % de l'Aisne déplacée, 21% pour l'Anglaise, 25% sont en bon état, 600 abreuvoirs qui ne sont pas en règle dont 506 non aménagés.

***CANTINE :**

Les personnes prélevées doivent être recontactés pour payer par chèque (le virement ne passera pas).